

CATALOGUE DES PRESTATIONS DU CHEMIN DE FER LAUSANNE ECHALLENS BERCHER SA ci-dessous LEB

Valable dès le 01.01.2017

Préambule

L'indemnisation du gestionnaire de l'infrastructure (GI) pour ses prestations fournies aux EF est comprise dans le prix du sillon. Les bases de calcul du prix du sillon sont publiées dans l'Ordonnance sur l'accès au réseau ferroviaire (OARF) et l'Ordonnance de l'OFT relative à l'ordonnance sur l'accès au réseau ferroviaire (OARF-OFT).

Dans le présent catalogue sont publiés le prix des sillons applicables aux prestations de base et prestations complémentaires sur le réseau unique à voie étroite (VE) du chemin de fer LEB SA.

Les prix indiqués sont nets et exprimés en francs suisses (CHF), hors taxe sur la valeur ajoutée.

1) Prestations de base

Le prix des prestations de base se compose du prix de base, de la contribution de couverture et du prix de l'énergie. Les prix des prestations de base sont définis sans discrimination par l'OFT.

Prix de base du sillon par train/km (catégorie C) :	CHF 1.15
Prix de base selon le poids par tonne/km brute :	CHF 0.0033
Prix de base lié à l'usure :	selon annexes 1b-1d OARF- OFT
(Calcul du prix sur demande au gestionnaire de l'infrastructure)	
Prix de l'électricité pour un RER avec récupération par tonne/km brute :	CHF 0.012

L'alimentation en courant continu est facturé selon les autorisations de l'OFT au prix de 12.50 ct/kWh.

2) Prestations complémentaires

Garage de véhicules ferroviaires, par mètre :

	par jour *)	par mois	par an
Gare d'Echallens	CHF 2.00	CHF 20.00	CHF 80.00
Autres gares (Bercher, Cheseaux,...)	CHF 1.00	CHF 10.00	CHF 40.00

*) Les 2 premières heures après l'arrivée du train sont gratuites. Pour les opérations de chargement et de déchargement sur les voies de débord, aucune prestation n'est facturée dans les délais usuels (8 heures ouvrables de chargement / déchargement).

Approvisionnement en eau par m³ : CHF 5.00

Energie (hors prestations sillons) par véhicule et ½ heure : CHF 5.00

Caractéristiques du réseau LEB : (Lausanne-Flon à Bercher)

Voie		
Ecartement	mm	1000
Dévers max.	mm	99
Pente max.	‰	60
Rayon min. ligne	m	120
Rayon min. dépôt	m	150
Rayon vertical min.	m	300

Véhicules – Trains :

Profil d'espace libre	Profil A, voie métrique, selon art.18 DE-OCF	
Charge max par essieu	t	16
Longueur des gares (voie d'évitement)	m	120
Installations de sécurité	ZSI 127	